

**RESOLUTION CC/SPV****Considérant :**

- 1 les besoins accrus de formation continue d'une profession en pleine évolution, à l'heure où le Canton lance des mutations touchant profondément la culture et les pratiques professionnelles
- 2 la nécessité de pratiquer une politique incitative, qui implique davantage l'ensemble du corps enseignant et non seulement les convaincus
- 3 le fait qu'une telle ouverture du DIP permettrait de promouvoir auprès des enseignantEs une attitude professionnelle et un engagement accru, comme le prévoit déjà, par exemple, le cahier des charges des maîtres de l'enseignement spécialisé
- 4 l'évolution de la formation continue vers des formules modulaires et décentralisées, organisée non seulement par le DIP (CPF) mais aussi par des tiers (UNI, syndicats d'enseignants, associations privées...)
- 5 l'effort déjà consenti par les maîtres pour des formations officielles en dehors de leur temps d'enseignement (ex.: Objectif grandir, Journées pédagogiques d'établissement, rentrée scolaire avancée...)
- 6 la distinction de plus en plus caduque entre "recyclages obligatoires" et "formation continue facultative" (cf. concept de formation à Maths 1P ou à EVM)
- 7 la responsabilisation des Maîtres liée au principe admis de "droit et devoir de formation continue" (cf. projet LHEP), qu'il s'agit de transcrire dans les faits
- 8 l'expérience positive des collègues genevois qui, depuis des années, disposent de 9 demi-journées sur temps d'enseignement pour leur formation continue
- 9 les atermoiements des autorités sur la question (la plate-forme votée par le Grand Conseil prévoyait des recyclages hors temps d'école mais rémunérés, contrairement à différents avant-projets LHEP)

**I'AD/SPV demande au DIPC d'étudier, en collaboration avec les associations professionnelles, un système d'enveloppe-temps à disposition de chaque enseignant pour sa formation continue.**

P.S. cette résolution ne remet pas en cause les congés de formation